Lundi 12 novembre 1923. — N° 130. TELEPHONE 52 63me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an fr. 9.— (avec *Bulletin officiel* fr. 13.50
ETRANGER : 15 fr. par an (avec *Bulletin* 22 fr.)
(Expédition des 3 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux IIc 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)
Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Etranger : 30 ct. la ligne
RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace
S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité et à l'Administration du *Confédéré*

Autour de Conradi

De quoi parler d'autre chose ces temps que du procès de Lausanne ? Ni la question des Zones pour la Suisse, ni le dernier coup d'Etat bavarois — plus rien n'étonne en Allemagne — dans l'ordre des actualités internationales, ne sauraient prévaloir en intérêt sur les débats engagés avec tant d'ampleur autour des inculpés Conradi et Polounine. Comme au temps de Dreyfus, cela va devenir « l'Affaire » tout court.

Tout en suivant les débats avec une attention soutenue, on attend impatiemment les conclusions du ministère public, les plaidoiries et le jugement final.

Que sera-t-il ?

Chacun sait bien qu'en Russie des innocents par dizaines de mille ont été victimes depuis l'avènement du régime bolchéviste en 1917 (et hélas auparavant aussi sous l'odieux joug des tsars menés par des Raspoutine) d'atrocités et d'horreurs telles que notre langue est incapable de les décrire. Les crimes de l'infâme Tchéka ont été de nouveau mis en lumière dans les audiences de Montbenon la semaine passée. Révolutionnaires et contre-révolutionnaires de Wrangel ont rivalisé de cruauté. On comprend l'état d'esprit dans lequel a dû être jeté l'infortuné Conradi à la vue des souffrances de sa famille partiellement détruite, ruinée et dispersée. Le malheureux a dû éprouver de tels sentiments de haine et de vengeance que le calme et la réflexion n'ont pu en avoir raison. Mais comment le meurtrier a-t-il envisagé le but et les conséquences de son acte ? En abattant Vorowsky, victime de hasard longtemps cherchée, Conradi a-t-il amélioré d'un iota la situation des siens ou celle du peuple russe en général ? Pas le moins du monde, au contraire. D'un côté, le drame de l'hôtel Cecil n'est pas assimilable à un acte de vengeance quelconque et d'autre part, l'acte d'accusation, lu à l'ouverture des débats, conclut nettement que nous sommes en présence d'un délit de droit commun et non d'un crime d'ordre politique, comme beaucoup ne peuvent s'empêcher de l'envisager.

Nul ne doit se faire justice soi-même, disent avant tout les codes pénaux des pays démocratiques, et un enseignement qui s'élève au-dessus des lois humaines proclame solennellement : Tu ne tueras point. Hors, l'état de légitime défense, au moment même où l'agresseur met notre vie en danger, personne ne devrait se soustraire à cette loi. C'est pour cela que nous réprouvons la peine de mort inscrite également dans les codes de quelques cantons et de quelques pays voisins ; c'est en vertu de ce même principe que nous ne pouvons excuser Conradi d'avoir donné la mort à un représentant du régime d'oppression responsable de tant de maux soufferts, si représentatif fût-il de ce gouvernement sanguinaire.

Il serait dangereux à plusieurs points de vue, estimons-nous, qu'on fît à Lausanne le procès de la Révolution russe. Ce n'est pas le rôle de la Suisse et de nos tribunaux, ni non plus de leurs compétences. Le cas Conradi-Polounine doit être jugé pour lui-même sans passion, sans que les juges se laissassent émouvoir par l'orageuse atmosphère qui s'est formée autour d'eux, mais en tenant compte généreusement des circonstances atténuantes capitales qui entourent ce meurtre accompli d'une façon si extraordinaire.

Nous avons en Suisse des juges et des citoyens-jurés qui sauront porter un verdict susceptible de raffermir le prestige de notre pays, de maintenir sa réputation proverbiale de terre du droit d'asile et d'imposer le respect à Tchitchérine lui-même, à l'insolent Arens et à leurs acolytes. Il ne faudrait pas qu'ils s'avisassent à nous redonner des leçons.

Au moment du drame de Lausanne, un journaliste romand distingué a cru pouvoir établir une comparaison entre le geste de Conradi et celui de notre héros national Guillaume Tell, selon les faits rapportés par la tradition classique et populaire. L'assimilation, selon nous, n'est pas possible. Pour qu'elle le fût, il aurait fallu que les balles de Conradi abattissent Vorowsky, ou même une personnalité soviétique jouant un rôle plus accentué et plus barbare, dans les rues de Moscou ou de Pétrograd au fort de la persécution. Quand le Gessler de notre histoire helvétique succomba au chemin creux de Kussnacht, son meurtrier agissait pour sauver sa vie, sa liberté et celle des siens. A Lausanne, Conradi en consommant un acte de vengeance, quelles que soient les raisons qu'on puisse invoquer pour le légitimer, savait qu'il ne risquait pas sa peau, loin d'une Tchéka moscovite et entre les indulgentes mains d'un tribunal de civilisés. Quel qu'ait pu être antérieurement son courage sur les champs de bataille, le geste fatal du 10 mai n'est pas celui d'un héros.

G.

Industries suisses

La fabrication des crayons

Cet article de peu d'importance est pourtant indispensable. L'importation des crayons atteignit en 1921 664 quintaux. En 1922, elle s'éleva à 883 quintaux. Ce sont des quantités très considérables.

Pour la fabrication des crayons, on emploie des machines spéciales et une fabrique a besoin de beaucoup d'énergie pour triompher de toutes les difficultés qui s'opposent à l'introduction de cette nouvelle industrie si elle veut obtenir un produit pouvant lutter avec ceux de la concurrence étrangère.

L'industrie des crayons a été entreprise en Suisse pendant la guerre. Plusieurs fabriques mal consolidées tombèrent dès que les circonstances devinrent un peu plus normales. Une seule s'est maintennue à Genève. Le fait qu'elle subsiste aujourd'hui encore est une preuve de la bonne qualité de ses crayons. Car cette industrie ne se trouve pas protégée. Elle fabrique des crayons graphite, des crayons pastel, des crayons copiables et des crayons « Poste ».

Il est à souhaiter que cette industrie puisse prendre pied chez nous pour se développer à l'extérieur également.

La vannerie

D'où viennent nos paniers à marché, corbeilles à linge, etc. ? Maintes ménagères auront déjà posé cette question. La vannerie est très développée en Suisse et a pris une extension réjouissante spécialement dans les articles de ménage. Il y a lieu de signaler entre autres la vallée supérieure d'Einsiedeln, dont les gens, souffrant de la diminution des étrangers et des pélerins, ont introduit chez eux cette industrie. 110 personnes environ sont occupées à la fabrication des paniers. Dans la vallée de la Sihl, sept catégories d'objets sont fabriqués.

La production nationale de l'industrie de la vannerie couvre plus du tiers des besoins. Une meilleure vente en Suisse enlèverait bien des soucis aux familles de ces ouvriers. Cette branche devrait essayer de tirer un plus grand profit de la « Semaine suisse ». L'achat de corbeilles, en ce qu'il s'agit de produits de bonne qualité, suppose chez l'acheteur le désir de venir en aide aux producteurs et de faire tomber quelques rayons de soleil de plus dans leur vie de dur labeur.

L'industrie des boîtes à musique

Il était un temps, il y a vingt ou trente ans, où le jouet préféré des enfants suisses était une petite boîte à musique. Durant des heures, ils tournaient la manivelle et écoutaient avec ravissement les notes claires des valses ou chants patriotiques de l'instrument.

Ces boîtes à musique venaient en grande partie du Jura vaudois, de Ste-Croix, où cette industrie s'était introduite au début de l'année 1860 et prit un développement tel qu'elle supplanta l'industrie horlogère établie dans cette contrée depuis plus d'un siècle.

Aujourd'hui, à la place de ces jolies et modestes boîtes à musique, on trouve le phonographe dont la fabrication fut entreprise par les mêmes maisons. Cela démontre l'ingéniosité et la capacité de ces fabricants d'instruments de musique.

A combien d'enfants ne procurerait-on pas une joie peu coûteuse en leur donnant comme cadeau une boîte à musique ; L'hiver approche et avec lui les douces soirées passées en famille. Pour les agrémenter, ne serait-il pas possible dans maints ménages d'acquérir un de ces gramophones fabriqués en Suisse ?

Et pensons, en accomplissant ces gestes, que nous soulagerions l'existence de plusieurs concitoyens en leur procurant du travail.

(Semaine suisse).

AUTOMNALE

Tel un cortège triste et lent,
Les vaches passent dans le vent ;
Telle une étrange litanie
Passe dans l'air la symphonie
Des carillons sonnant le glas,
Par les chemins où, pas à pas,
Les vaches vont l'œil morne et las...

Au rythme lent des cœurs stoïques,
Les vaches vont mélancoliques ;
Le regard doux, sans visions,
Tel un troupeau d'illusions...
L'automne errant dit sa complainte,
Et l'on entend l'été qui tinte
Encore au loin sous quelque étreinte...

Dès l'aube grise jusqu'au soir,
De leur pas lourd et sans rien voir,
Le long des routes pourchassées
Les vaches vont, têtes baissées,
Dans l'ouragan qui sent la mort,
Loin de l'alpage au soleil d'or,
Où le beau temps vaincu s'endort...

Martigny, octobre 1923. A. HOTZ.

Le procès Conradi à Lausanne

L'audience de vendredi

M. Bourgeois, municipal, directeur de police de Lausanne, dépose comme suit :

Les journaux étrangers parlant de la Conférence de Lausanne relataient le rôle de la Ligue nationale. M. le chef du Département de Justice et Police du canton de Vaud me priant de faire une démarche auprès de M. Glardon, je me rendis chez ce dernier, mais sans lui dire au nom de qui je venais faire la commission. Comme nous sommes des amis, il est possible que M. Glardon n'ait vu dans mes propos qu'un conseil amical et n'ait pas eu l'impression d'une intervention officielle.

Est ensuite entendue Mlle Sigfrid Conradi, âgée de 23 ans, aujourd'hui employée dans une banque de Zurich. Elle donne des renseignements des plus suggestifs sur les corvées auxquelles furent astreintes les jeunes filles par les bolchévistes : balayer les cours de casernes, enlever le crottin et les crachats. Mlle Conradi était spécialement affectée au nettoyage des W. C. des commissaires du peuple.

Témoignage singulièrement intéressant que celui de Mlle Carlier, institutrice en Russie pendant 24 ans et infirmière de 1917 à 1920. Prisonnière des bolchévistes pendant longtemps, quoique infirmière, Mlle Carlier ne put sortir de la Tchéka que grâce à un ultimatum de M. Millerand, président de la République française. Le témoin dit que le but principal du bolchévisme est de corrompre les enfants. On mettait dans une effroyable promiscuité des jeunes gens et des jeunes filles et cela, dans une tenue des plus légères. Elle fait un tableau impressionnant de la vie à la Tchéka. Souvent, au milieu de la nuit, on réveillait des prisonnières pour les emmener dans les sous-sols. Puis, comme Mlle Carlier couchait sur le plancher, elle entendait des coups de feu, des râles et le silence. Elle parle des orgies faites par les commissaires rouges. Elle cite le cas d'une femme emprisonnée comme démocrate sous le régime tsariste et que les bolchévistes, la trouvant trop démocrate, incarcérèrent aussi à la Tchéka.

Me Dicker : Donnez-moi le nom de cette femme.

Mlle Carlier : Je n'en ferai rien, car les représailles seraient immédiates.

Me Dicker : Les avocats de la défense oublient trop souvent qu'ils représentent des assassins et non des héros.

Les défenseurs crient : Non, pas des assassins, mais des justiciers.

Puis, une agitation très vive s'empare de la salle. Me Dicker crie toujours plus fort. Finalement, le calme se rétablit.

Mlle Carlier termine sa déposition en disant : C'est l'esclavage complet que la Russie actuelle. Les gens ne sont plus que des bêtes de somme entre les mains de quelques chefs ayant à leur solde les pires gredins internationaux qui ne sont pas même russes. Je m'étonne que les bolchévistes, partisans de la justice sommaire et des exécutions sans jugement, fassent tant de bruit autour de l'acte de Conradi.

Un autre témoin, Mlle Marie Kallasch, habitant Paris actuellement, parle du rôle des bolchévistes vis-à-vis de la religion. Le but des bolchévistes est d'extirper toute idée religieuse. On remplace les cantiques religieux par des chansons inconvenantes. On travestit les enfants en ministres du culte et on leur fait faire des processions carnavalesques. On fait voter des enfants de 8 à 10 ans pour savoir si Dieu existe ou non. Quelle aberration !

Plusieurs autres témoins maudissent le bolchévisme et ses forfaits. Les avocats Dicker et Magnenat interviennent à différentes reprises et se plaignent de l'attitude de la presse à l'égard de la partie civile.

L'avocat Tschlénow fait une déclaration concernant la déposition de Mlle Kallasch : J'affirme que les églises sont ouvertes en Russie, que les cloches sonnent, que les croyants peuvent entrer librement dans les églises et que la garde rouge n'existe plus.

Me Aubert : Cette déclaration prouve une fois de plus que M. Tschlénow est ici comme représentant du gouvernement des Soviets, alors même qu'il l'a formellement contesté l'autre jour.

Le prof. Cornu, actuellement à Aubonne, a habité la Russie pendant plus de 20 ans et a assisté à la révolution. Il donne des détails impressionnants sur celle-ci. Un débat s'engage entre lui et Me Dicker. A plusieurs reprises, Me Dicker tend des pièges au témoin, que celui-ci démasque à merveille. M. Cornu parle aussi de la façon dont les bolchévistes ont lutté contre le régime démocratique-socialiste. Les groupes bolchévistes ont tiré sur les ouvriers qui venaient protéger la Constitution.

Nouveau témoin, le général Crayter, de l'armée blanche, dont la déposition est entendue avec un très vif intérêt. M. Crayter parle des déceptions causées à l'armée blanche par la défection des Alliés. Les bolchévistes ont pu tenir parce qu'ils avaient réussi à s'emparer de l'énorme matériel de guerre accumulé par le gouvernement. L'armée blanche était privée de munitions, d'armes et d'argent.

Le témoin Stoupnitzky, lieutenant, ami de Polounine, parle des qualités chevaleresques de ce dernier. Enfin, la princesse Tatiana Kourakine qui a pu s'échapper de la Tchéka, parle des tortures qu'elle y a subies ainsi que son fils.

Parmi les témoins interrogés jeudi, se trouve un Valaisan, M. Louis Emery, de Lens, aujourd'hui à Rodels (Grisons). M. Emery était, en mai dernier, employé à l'hôtel Savoy. C'est à lui que s'adressa Conradi l'après-midi de l'Ascension, pour savoir si la délégation soviétique était encore à l'hôtel. Le témoin indiqua le changement d'adresse, après avoir servi une demi-bouteille de Dézaley à Conradi.

Des manifestations communistes ont lieu en ce moment en Russie à l'occasion du procès Conradi.

La jeunesse communiste de Toula a adressé au conseil des commissaires une pétition réclamant la rupture des relations d'affaires avec les Suisses dans le cas où Conradi ne serait pas condamné à la peine la plus sévère.

Les communistes de Kharkov veulent qu'au cas d'acquittement de Conradi, le gouvernement soviétique réclame son extradition pour le juger en Russie.

Le soviet de Pétrograd exclut Conradi et ses parents et amis de la liste des anciens propriétaires qui pourraient être éventuellement indemnisés en cas d'accord à ce sujet entre la Russie soviétique et les pays intéressés.

L'audience de samedi

L'audition des témoins s'est poursuivie devant une salle dont l'attention commence à se lasser. M. Warney, ancien précepteur et professeur en Russie, promu récemment professeur à Morges, a lutté dans les rangs de l'armée blanche et donne des détails sur la discipline qui y régnait ainsi que sur l'idéal, qui animait les officiers et les soldats. M. le président a procédé ensuite à la confrontation demandée par le général Crayter avec les anciens généraux Dostowalov et Dobrorolskys qui ont passé au bolchévisme. Cette confrontation a été extrêmement mouvementée et les trois généraux ont naturellement contesté les actions qu'ils se portent les uns contre les autre. Puis, ça a été le long défilé des Suisses pillés en Russie et dont plusieurs passèrent un temps plus ou moins long dans les prisons de la Tchéka. C'est ainsi qu'on entendit M. Paul Guinand, ancien professeur, aujourd'hui à Neuchâtel, M. J. B. Roth, Mlle Regamey, Mlle Marguerite Friedli de Morges, anciennent employée au Crédit Lyonnais à Pétrograd qui a tout spécialement décrit le pillage de l'établissement où elle travaillait, M. Borgeaud de Pully a corroboré essentiellement les renseignements donnés par ses infortunés compatriotes, M. Barraud en a fait de même. Fréquemment, la partie civile est intervenue, ce qui amenait des altercations avec la défense.

L'audience de samedi après-midi a été reprise à 3 heures. Le Tribunal entend M. Sulzer, directeur de l'hôtel Cecil et de l'hôtel Savoy, qui dépose que la délégation soviétique recevait beaucoup de visites.

Le témoignage de Mlle Gabrielle Lamugnière, une Française qui a vécu longtemps en Russie, loue l'émouvant défilé des victimes du bolchévisme.

M. Steiner, directeur du Lausanne-Palace, raconte ce qui suit : Un délégué soviétique, M. Sturner, est venu deux ou trois fois au cercle de la presse qui s'était constitué pendant la Conférence de Lausanne. Il y arrivait accompagné d'un chien-loup et armé d'un revolver. Le cercle était privé et il fallait avoir une carte distribuée par son secrétaire pour y pénétrer. Un jour, M. Sturner se livra à certains propos violents dans le local du cercle. Aussi, M. Steiner dut-il lui consigner l'entrée du Palace.

M. le greffier donne lecture d'assez nombreux témognages de personnes qui n'ont pas été entendues, entre autres d'une lettre de l'écrivain français Henri Barbusse. Cette lettre cause plutôt une impression d'incohérence. Il donne également lecture de deux télégrammes adressés par M. Arens à son gouvernement après la mort de M. Vorowsky. Dans une de ces dépêches, M. Arens dit ceci (dépêche envoyée par Marconi) : « Fasciste suisse a tué Vorowsky ; j'accuse formellement les autorités suisses d'être complices tacites de cet attentat lâche, car malgré les avertissements aucune mesure n'a été prise ». Arens ajoute : « Chiffres et documents secrets brûlés ». Une autre dépêche : « Depuis la mort de Vorowsky, députation de plusieurs délégations communistes des villes suisses montent garde d'honneur. Presse suisse probablement inspirée commence déjà représenter assassin comme héros. Aucune autorité suisse n'a jugé nécessaire de s'enquérir état blessés ».

L'insolence et l'outrecuidance du journaliste bolchéviste ne connaissent pas de limites.

Consciences inquiètes

Le Comité conservateur du district de Martigny avait fait une heureuse trouvaille en qualifiant de « leçon » la lettre du Comité libéral-radical ; il aurait pu dire « leçon indigeste », car des correspondances de Martigny (?) reviennent continuellement sur cette terrible affaire. Ce n'est pas étonnant, puisque pour avoir bon estomac il faut avoir une conscience tranquille. Les deux comités, bien inspirés, avaient déclaré par la voie de leurs journaux, laisser le public juger cette cause à la lumière des lettres publiées. Il paraît cependant que, du côté conservateur — son comité n'en est pas responsable, nous le savons — la cause ait besoin d'avocats. Et l'un de ces avocats s'exprime dans de tels termes que le « Nouvelliste » a dû retoucher de sa prose des membres de phrase tels que « culot suprême », « Lap Avale », etc., et il s'est empressé d'intituler l'article « correspondance », pour bien marquer qu'il ne prenait pas la paternité de ces élucubrations d'un esprit haineux, jaloux et rageur. Il est intéressant de noter que le roturier « Nouvelliste », en l'occurence, a plus de tenue que l'aristocratique « Valais », qui, lui, a imprimé intégralement. Tout est relatif, mais un bon point quand même au « Nouvelliste » !

Au reste, merci à tous deux de l'excellente réclame — ils n'en avaient pas besoin — faite à MM. Défayes et Couchepin. Dans notre parti, plus les chefs sont en butte à de pareilles attaques, plus ils sont estimés et respectés.

Le correspondant X. du « Nouvelliste », que le « Valais » fait signer « Lap Avale », passe comme chat sur braise sur la question de la représentation de la minorité dans les charges administratives et judiciaires. Ce terrain ne lui paraît pas sûr du tout, et il s'arrête aux questions de pièces de cent sous. Cela correspond assez à la politique actuelle de ces gens-là pour ne pas s'en étonner outre mesure. Nous avons déjà signalé il y a quelque temps, en réponse à un article du « Briger Anzeiger », que certains conservateurs ne peuvent pas s'imaginer que l'on puisse avoir une autre mentalité que celle du plat valet qui courbe l'échine devant les seigneurs du jour, parce que ceux-ci lui procurent du travail à l'occasion.

Voilà précisément, Monsieur X., ce qui nous différencie : nous radicaux, nous gardons crânement notre indépendance même si l'Etat a besoin de nous pour l'exécution de travaux. Nous nous réservons le droit d'exercer la critique politique dictée par nos convictions. Ne vous en déplaise, nous continuerons dans la même voie, sans mendier notre gagne-pain.

Etes-vous bien certain, au surplus, Monsieur X., que le travail confié à des radicaux du district de Martigny ait été adjugé par le Conseil d'Etat ? Nous sommes mieux informés que vous, et nous vous dirons que le Conseil d'Etat n'a pas même ce mérite, et que nos reproches subsistent entièrement. C'est le Département des Travaux publics qui était compétent dans ce domaine.

Inutile d'ajouter que nous estimons avoir le droit absolu de travailler pour le compte du canton, aussi bien que n'importe quels contribuables, et que nous n'envisageons ce fait ni comme un privilège, ni comme une faveur. Aussi avons-nous pouffé de rire en lisant que Monsieur X. avait découvert que 3 radicaux du district de Martigny ont pu gagner par leur travail pour l'Etat fr. 50,000. Nous ne voulons pas vérifier les chiffres, mais regrettons vivement que cette somme ne soit pas plus importante. Il serait puéril de mettre en regard ce chiffre et celui du gain des conservateurs ; mais si Monsieur X. y tient, nous pourrions présenter le résultat d'un tel calcul.

Parler de la magnifique activité négative du conseiller, dont le grincheux M. X. fait le dithyrambique éloge, nous conduirait trop loin. Nous y renonçons pour cette fois.

Par contre, nous constatons avec plaisir que le nouveau cantonnier de Martigny-Combe est « plein de santé ». C'est le principal, et nous comprenons maintenant l'ostracisme du Conseil d'Etat envers les deux candidats du Département des Travaux publics.

Autre chose : comment se fait-il que ces braves conservateurs de Martigny, intelligents et sérieusement appuyés, n'arrivent pas à renverser plus promptement un parti qui n'a comme chefs que des hommes sans sens politique, des arlequins ? ! C'est incompréhensible et peu à l'honneur de Monsieur X. et de ses acolytes qui devraient se tailler là une victoire facile.

Quant au regard jaloux que Monsieur X. jette sur la villa de Saxon, en affirmant sournoisement que l'entrepreneur du canal est redevable de ses bénéfices au Conseil d'Etat, nous pouvons certifier que sa haine l'aveugle encore ici.

En effet, l'addition des soumissions accusait les chiffres suivants :

Nuding et Aren	fr.	4,257,000.—
Baumann et Stiefenhofer	»	4,131,000.—
Gianadda et Conforti	»	2,904,035.—
Muller, Juilland et Massard	»	2,710,000.—

Comment le Conseil d'Etat aurait-il pu s'y prendre pour remettre ce travail à un conservateur ? Le coup du Tolléron n'aurait pas même été possible dans ce cas en présence de ces soumissions.

Voilà donc les grandes concessions et faveurs faites au parti libéral-radical dans l'administration du pays.

Relevons encore pour finir, la concession d'un conseiller d'Etat mentionnée avec emphase, dans un article de fond du « Nouvelliste ». Monsieur Ch. Saint-Maurice est trop perspicace pour ne pas se rendre compte que si notre conseiller d'Etat n'existait pas, il faudrait le créer, ne serait-ce que pour mettre la paix entre ses collègues, à l'occasion.

VALAIS

Les chardons de votre jardin. — Les écrivains du « Valais » voudront bien nous excuser. Pendant qu'ils déblatéraient à tort et à travers sur notre compte à propos d'un article de pure objectivité complètement dépourvu de fiel, nous le jurons, et qui nous a valu des approbations sincères d'adversaires politiques déclarés, nous étions occupé à une besogne plus agréable que la lecture de leur prose ampoulée et ridicule d'indignation. Ce n'est que dix jours après qu'on a attiré notre attention sur les élucubrations saugrenues du don Quichotte d'Isérables, paladin de la liberté civique de ses combourgeois, et des plumitifs du même acabit.

Malgré le retard, nous avons lu cette prose avec beaucoup d'attention et nous avons pu constater, à regret, combien il est difficile de pouvoir discuter utilement avec des messieurs si fiers d'eux-mêmes. Hasarder la moindre observation vous met tout de suite au rang des pendards et des athées, quelle horreur. Hélas, nous ne sommes pas digne de l'eau bénite.

Néanmoins, nous espérons bien revenir, au grand déplaisir des bons apôtres qui écrivent dans le « Valais », sur de nombreux points du problème scolaire.

Pour le moment, nous tenons seulement à protester contre les fausses allégations de nos contradicteurs qui nous calomnient auprès de leurs lecteurs en affirmant que nous avons manqué de respect aux cheveux blancs de M. Pignat, avec lequel nous avons toujours entretenu les plus cordiales relations. La personnalité de cet honorable citoyen et fonctionnaire n'a pas été mise en cause par une critique courtoise et motivée d'un journal professionnel qu'il ne pourra pas toujours diriger au gré de ses désirs et de ses bonnes intentions.

Messieurs du « Valais », il reste encore à savoir si M. Pignat ne préfère pas lui-même notre loyale critique à vos viles flagorneries !

G.

Les fonctionnaires de l'Etat ne font pas de politique ? — (Corr.). — Un préfet de district, tout récemment entré en fonctions, — faut-il dire que c'est à Sierre ? — et cumulant probablement la charge de président du comité régional conservateur, ne s'est pas gêné, avant les peu bruyantes élections du 4 novembre, pour lancer des convocations à toutes les autorités communales du bon bord en vue de ces élections, de se servir des enveloppes et du papier à lettre pourvus de l'en-tête préfectoral. De simples convocations de parti, que l'on se garde bien d'envoyer aux présidents de commune radicaux, paraissent par leur rédaction et par leur signature revêtues d'un caractère officiel. C'est un abus intolérable qui devrait disparaître. MM. les préfets du canton — tous conservateurs, naturellement ! — qui jouissent d'attributions si étendues dans l'application de la loi sur la représentation proportionnelle dans les élections au Grand Conseil, ne devraient-ils pas rester totalement à l'écart des comités des partis politiques, par respect pour leurs administrés ?

Le pourront-ils jamais ? X.

Presse valaisanne. — La « Feuille commerciale de Sierre et du district » (rédacteur M. Eugène Monod) qui pendant ses sept premières années d'existence, bientôt achevées, a paru une fois par semaine (le vendredi) annonce que sa parution sera bi-hebdomadaire à partir du mercredi 14 novembre.

Electrocuté. — M. Oscar Saudan, de Martigny-Combe, se rendant en Savoie pour une coupe de bois a été électrocuté sur la ligne Martigny-Chamonix, près d'Argentières. On croit qu'il a touché le 3me rail en descendant du train.

Le défunt, âgé de 36 ans, était célibataire.

« Patrie Suisse » No 786. — Dans la dernière livraison de cette publication d'une grande richesse documentaire, nous relevons en ce qui concerne tout spécialement le Valais : un article sur l'inauguration de l'Ecole cantonale d'agriculture, illustré d'une vue de l'Ecole et une brève notice biographique du peintre valaisan Mme Berta Roten-Calpini, de Sion, avec un portrait et la reproduction d'un tableau représentant le village montagnard de Lannaz, près Evolène.

Agenda de l'industrie laitière. — (Comm.). — Cet agenda peut être obtenu pour le prix de fr. 1.50 (au lieu de fr. 2.50) par les personnes qui en font la demande, d'ici au 30 novembre 1923, au Service cantonal de l'Industrie laitière, Sion.

Monnaie de laiton. — Le Conseil fédéral a décidé de retirer de la circulation les pièces de 10 et 5 centimes en laiton frappées d'urgence en son temps, les réserves en pièces légales (nickel) étant suffisantes.

Le délai pour le retrait des monnaies de laiton a été fixé au 31 décembre 1923. A partir de cette date, ces monnaies ne seront plus acceptées par les caisses publiques. Les possesseurs de pièces suisses en laiton sont instamment priés de les échanger ou de les donner en paiement en temps opportun aux caisses publiques (bureaux de poste, caisses de chemins de fer, etc.), pour être remises à la caisse fédérale.

Département fédéral des Finances.
Service de caisse et de comptabilité.

MONTHEY. — Cercle libéral-radical. — Mardi 13 novembre prochain, à 20 h. 15, dans la grande salle du Café Central, à Monthey, M. Camille Défayes, juge cantonal, qui a bien voulu répondre à notre appel nous donnera une conférence sur « L'Oeuvre du parti radical suisse et du parti libéral-radical valaisan ».

Cette conférence sera précédée d'un exposé de M. Jules Couchepin, conseiller national.

Nous invitons tous les membres de notre cercle, les adhérents à notre parti local, ainsi que tous nos amis des localités environnantes à venir assister à cette manifestation qui inaugure au surplus l'ère d'une activité spéciale que nous nous proposons de déployer sous forme de causeries et conférences sur des sujets variés, dont le but sera toujours de cultiver le civisme de l'individu et d'exalter chez lui le sentiment et l'amour de belles et nobles causes, toutes choses qui sont à la base de notre programme de tolérance, de respect et d'estime mutuels et de progrès tout court sans emphase ni correctif.

Il faudra un bel et vibrant auditoire aux deux champions de nos idées en Valais. Nous y comptons et adressons par avance un salut patriotique à tous les assistants.

Le Comité du cercle libéral-radical.

CHAMOSON. — Décès. — Mardi a eu lieu à Chamoson, l'ensevelissement de Joseph Schmalzried, décédé à la suite d'un malheureux accident survenu le jeudi 1er novembre.

Le défunt était âgé de 37 ans. C'était un homme très aimé. Excellent fils, bon camarade, membre dévoué de « La Villageoise », comme l'avait été son père Louis Schmalzried, et fervent adepte du parti libéral, il ne laisse que des regrets. Une foule nombreuse était venue rendre au défunt les derniers hommages et déposer sur sa tombe la promesse d'un souvenir fidèle.

Pour la journée de la faim. — De Suisse, de France, de Grèce, d'Allemagne, de Hongrie, d'Autriche, un même chant s'élève, chant lugubre de la faim, de la misère et de la souffrance.

Avant de nous calfeutrer pour l'hiver, avant de goûter les longues veillées au coin du feu, ne songerons-nous pas à ceux-là qui ici et là-bas grelottent de froid ou de fièvre ? L'an dernier, nous avons déjà donné, cette année nous donnerons encore, le 25 novembre pour la journée de la faim, et ainsi toujours, afin que notre hiver soit heureux, sans remords, et que nous ne soyons pas hantés par les spectres hideux qui rôdent autour de nous.

Mouvement de la Jeunesse suisse romande.

Université de Lausanne. — Dans la liste des derniers grades conférés à l'Université de Lausanne, nous trouvons celui du doctorat en médecine attribué à un Valaisan, M. Henri Pellissier.

MARTIGNY

Le Mont Everest au Royal Biograph

La population de Martigny saura certainement gré au groupe de cette ville de la section Monte Rosa du C. A. S. d'avoir eu la bonne idée et le courage — car la société s'imposent à cet effet de grands frais en des temps difficiles — de lui procurer la plus agréable et la plus instructive des soirées pour jeudi 15 novembre.

L'« Ascension du Mont Everest » est un sujet de passionnante actualité alpiniste qui ne laisse personne indifférent parmi les profanes eux-mêmes.

Tout Martigny viendra assister à la conférence de M. l'ingénieur Jean Brocher, richement illustrée de projections cinématographiques qui éclaireront brillamment le sujet si heureusement choisi.

Le personnel enseignant de Martigny se fera un devoir de conduire les écoles à la séance de l'après-midi qui leur est spécialement consacrée, car elle remplacera avantageusement la meilleure leçon de géographie et d'histoire naturelle qui pourrait leur être faite à l'école.

Le film de l'ascension de la montagne célèbre et convoitée qui constitue le point culminant de notre planète a été pris en 1922, par l'expédition organisée par la Société royale de géographie et le Club alpin angiais, sous la direction de l'intrépide général Bruce, que nous avons eu le plaisir de rencontrer l'été dernier en Valais.

Le film montre la marche de l'expédition à travers l'étrange contrée des Sikkims et la traversée des passages montagneux du Tibet que les Européens n'avaient découverts qu'en 1921. Puis, nous voyons les explorateurs, munis d'appareils à oxygène, s'élancer à l'assaut de la montagne et atteindre l'altitude de 8200 m. au-dessus de la mer, en luttant contre le froid et les tempêtes de neige.

Personne ne voudra manquer le spectacle de ce film unique et merveilleux qui nous permettra de nous promener sans fatigue ni péril dans les vastes solitudes himalayennes encore pleines d'inconnu et de mystère.

Chacun réservera à cet effet la soirée du 15 novembre.

La question des Zones

Dans sa séance de samedi matin, le Conseil fédéral a fixé le texte de sa réponse à la note française. Il y proteste contre le transfert du cordon douanier à la frontière politique et déclare qu'il insistera pour le recours à une instance arbitrale.

Fondation Schiller

Le Conseil fédéral a réélu, en qualité de membres du Conseil de surveillance de la Fondation Schiller, MM. Mousson (Zurich), Charly Clerc, homme de lettres (Genève), Carnot (Dissentis), Faesi (Zurich), Dr Pometta (Lucerne), prof. Seippel (Zurich) et Bosshard (Clavadel, Grisons).

En Suisse

Les élections genevoises au Grand Conseil

Voici les résultats approximatifs de élections genevoises ; les chiffres entre parenthèses sont ceux de la précédente législature :

Union de défense économique , 28 ou 29 sièges (0) ; démocrates 16 (32) ; radicaux 18 (22) ; jeunes radicaux 0 (7) ; socialistes, sans changement appréciable, 27 ou 28. Aucun communiste n'est élu. Les indépendants (catholiques) 8 (12).

Dans l'arrondissement de la ville de Genève, les résultats sont à peu près les suivants : Démocrates 5 (10) ; radicaux 6 (4) ; indépendants 2 (2) ; socialistes 10-11 (6) ; Union de défense économique 9 (0).

La grosse inconnue des élections était le sort que les électeurs genevois feraient à un nouveau parti, celui de la défense économique. Ce parti obtient un succès incroyable, malgré la lutte très âpre que les démocrates, plus particulièrement visés, avaient menée contre lui.

Les démocrates (conservateurs protestants) perdent 16 sièges sur 32 ; les jeunes radicaux, malgré une combinaison avec les héritiers du parti socialiste Sigg (Leuba et d'autres) n'existe plus ; les radicaux perdent 4 sièges et les socialistes se maintiennent.

Précoce misérable

L'assassin du chauffeur Duchêne (crime du Reposoir, qui fit tant de bruit il y a près d'un mois) a été découvert. C'est un jeune Bernois, Huldreich Trösch, qui atteignait 18 ans le jour même où il commit son crime, le 16 octobre dernier.

Trösch, qui était arrivé à Genève, chez sa sœur, le 14 octobre, en repartait peu après le crime. Le 20 octobre, il se faisait arrêter à Berne, pour vol ; puis il était conduit à Thoune, où la justice le réclamait pour l'instruction de plusieurs autres vols. C'est là que la police genevoise, qui était sur sa piste depuis quelque temps, a retrouvé l'assassin de Duchêne.

Trösch a avoué son crime.

La « Suisse » de Genève, publie son portrait, naturellement.

LES ACCIDENTS

— Au Villaret, près d'Echallens, M. Jules Chevalier, 64 ans, est tombé de son tas de foin et s'est brisé une côte, perforé le poumon et fait de graves contusions.

— M. Fidèle Berger, syndic de Praz vers Noréaz (Sarine), père de plusieurs enfants en bas âge, juché sur une poulie dans la scierie appartenant à son frère, s'efforçait d'ajuster au moteur en mouvement une courroie destinée à actionner un concasseur quand sa blouse s'étant accrochée à un écrou de la poulie, l'infortuné fut pris dans l'engrenage et écartelé... Il ne resta bientôt de son corps que d'informes débris.

— Passant sur un pont à Rheinau, un camion automobile, heurtant le trottoir, a été renversé sur le côté. La balustrade ayant cédé, le véhicule est tombé dans le Petit-Rhin. Son conducteur, le voiturier Otto Schaerer, 33 ans, père de deux enfants, a eu la colonne vertébrale brisée. On n'a retiré qu'un cadavre des eaux du fleuve. L'automobile est dans un piteux état.

— Deux ingénieurs de la maison Hunziker, ateliers de mécanique à Ruti, étaient occupés dans les aciéries de Schaffhouse, à l'essai d'un nouvel appareil de chauffage, lorsque soudain, par suite d'un retour de flamme, une formidable explosion se produisit. Une énorme colonne de feu sortit bientôt du local occupé par les deux hommes qui furent grièvement brûlés et durent être transportés à l'hôpital. L'un d'eux, M. Egg, a succombé ; l'autre, M. Schœnenfeld, est dans un état assez grave.

La lumière, le chat et le renard

Dernièrement, vers 1 heure du matin, tout le réseau électrique entre Hagneck-Bienne-Neuveville-Lignières-St-Blaise (Neuchâtel) se trouva subitement privé d'électricité. On téléphona de Bienne à la station de St-Blaise que l'accident avait dû se produire dans son secteur. Aussitôt, l'électricien communal, accompagné du garde de nuit, tous deux armés de lanternes, partirent en chasse. Vers 3 heures, ils finirent par trouver au pied d'un poteau de ligne à haute tension, dans les jardins sous Vigner, un chat rôti de la plus belle façon.

Un voisin raconte que, réveillé par des cris d'animaux, il vit passer un chat poursuivi par un renard. On devine le reste : la pauvre bête affolée chercha refuge sur le poteau fatal et s'y grilla tout en faisant se rompre un fil de cuivre de 4 mm. d'épaisseur. Une formidable détonation s'en suivit, qui fit prendre la fuite au renard étonné.

Importation de charbon

Le charbon qui arrive en Suisse provient actuellement des pays suivants : Allemagne, Territoire de la Sarre, France, Belgique, Angleterre, Hollande, Pologne, Tchéco-Slovaquie et Amérique.

Pour la houille, ce sont la Sarre et la Pologne qui en ont le plus fourni durant ces deux derniers mois, alors que pour les cokes ce sont la France et l'Angleterre qui s'inscrivent au premier rang ; les briquettes sont fournies essentiellement par l'Allemagne ; la France vient ensuite.

L'importation totale était, en octobre, pour la houille, de 126,470 tonnes (septembre 149,651), pour les cokes de 54,582 (56,176), pour les briquettes 53,114 (56,673).

En regard des chiffres de 1922, les importations de houille ont augmenté, alors que celles de cokes accusent un recul sensible. Les quantités de briquettes en lignite rhénanes importées au cours des deux derniers mois, atteignent un record. On a observé, en général, que les importations en provenance de pays tel que l'Amérique et la Hollande, par exemple, livrant à des prix relativement élevés, ont rapidement diminué durant les mois de septembre et octobre. Ces pays avaient été mis fortement à contribution par suite du contre-coup que l'occupation de la Ruhr a eu sur le marché mondial des charbons.

Les envois de coke en provenance de France et de Belgique ont augmenté. Ils ne compensent pas, toutefois, les importations en cokes de la Ruhr, qui, depuis un certain temps déjà, sont presque entièrement arrêtées.

Le petit bétail en Suisse

Le nom collectif de « petit bétail » comprend les porcs, les chèvres et les moutons. Le premier recensement de petit bétail date de l'année 1866, et le dernier de 1921.

De 1876 à 1921, le nombre des propriétaires de petit bétail a diminué de 11,696 alors que le nombre des pièces de bétail a augmenté de 88,572. En 1921, il y avait en Suisse, au total 1,215,483 pièces de petit bétail, environ le 8 % de plus qu'en 1866. Mais pendant ce temps, les proportions des différentes catégories de bétail ont totalement changé.

En 1866, les porcs représentaient le 27 % de l'effectif total du petit bétail, les moutons le 39,7 % et les chèvres le 33,3 %. Or, le dernier recensement de 1921 nous apprend que cet effectif est ainsi composé : 52,3 % de porcs, 20,2 % de moutons et 27,1 % de chèvres. Le nombre total des porcs a presque doublé au cours de ces 55 dernières années, pendant que celui des moutons a diminué de moitié au contraire et celui des chèvres du 2,11 % environ.

Ce changement provient de ce que l'économie forestière moderne a mis certaines entraves à l'élevage de la chèvre. D'autre part, l'élevage du mouton n'est plus rentable du fait de l'importation de laine étrangère à un prix inférieur et a par conséquent fortement diminué. Par contre, l'élevage du porc a pris une extension considérable spécialement depuis la fermeture de la frontière pour les porcelets en 1896. C'est actuellement une branche très rentable de notre agriculture.

Pour la vieillesse

Le produit des collectes effectuées en 1922 par le comité bernois de la fondation « Pour la vieillesse » est de 565,000 fr. contre 472,000 fr. en 1921.

CONCOURS DE LA SAVONNERIE SUNLIGHT A OLTEN

Ce dernier s'est terminé le 30 septembre dernier, et nous en indiquons ci-dessous les résultats fixés par la commission de contrôle par acte notarié :

Les 5 premiers prix (valeur 1000 fr.) reviennent aux suivants :

Mme Marie Ramseyer, Fontenais (Jura bernois) ; M. Albert Glaus, coiffeur, Aarau ; Mme Schürmann, Emmenbrücke ; M. Karl Bauch, Hauptgasse 102, Ennigen ; M. Jules Favre, Montcherand près Orbe.

Les 10 deuxièmes prix (valeur 500 fr.) reviennent aux suivants :

Mme Germaine Pérache, rue Clébert, Genève ; Mme Schärer, Aarburgerstrasse, Olten ; Mme Marie Strahm-Eichenberger, Nieder-Gösgen ; M. Maurice Cavin, Serrières ; M. Auguste Favre, Avenue de Morges, Lausanne ; Mme Frey, zur Rose, Lüchingen (Rheintal) ; Mme Emile Hämmerli, rue de l'Hôpital 15, Couvet ; M. Alois Lang, Davidstrasse 35, St-Gall ; Mlle Anna Mathengerger, Ausserdorf, Schönenwerd ; M. A. Stirnemann, Winkelriedstrasse 62, Lucerne.

Les 20 troisièmes prix (valeur 250 fr.) reviennent aux suivants :

Blanchisserie Heimberg, Chêne Thonex, Genève ; Mme Bertha Rolle, Corcelles ; Mlle Mischler, Villa Violetta, Territet ; Alexandre-Hôtel, Arosa ; Mme Fürrer, Basierstrasse 98, Olten ; Mme Lätt-Allemann, Olten ; Mlle Emilie Gmünder, « Bären » Gonten ; M. Charles Tanner, Malleray (Berne ; Mme Pretilli-Schmid, Mühle Töbeli, Flawil ; M. Clouvel, Avenue Tivoli 44, Lausanne ; Famille Schibler-Kiefer, Starrkirch ; Mme Moll-Ragenbass, Läggasse 70, St-Gall ; M. J. Oberson, rue du 31 Decembre 27, Genève ; Mme Gagliardi, primeurs, Peseux ; M. Henri Aeschlimann, La Chaux-de-Fonds ; MM. Rousseti frères, Huilerie de la Loire, Genève : Mme R. Chopard, Fribourg ; Mlle Elise Jeanneret, rue de Carouge Genève ; Mlle Cécile Girard, Noirmont (Berne) ; M. Pa. Ducret, Chêne Thonex, Genève.

Les 5 prix de consolation, d'une valeur de 75 fr. reviennent aux suivants :

Mlle Adrienne Margot, Auberson s/St-Croix ; M. A. Decoppetrix, Vieux Châtel 29, Neuchâtel ; M. E. Aebi, Viatte, Rebgasse 51, Ganges ; Mme L. Rosset, Landeron ; Mlle Alice Grenaud, Enny (Fribourg).

La participation au concours a été très forte.

Dans le concours réservé aux Oeuvres de bienfaisance, les 4 prix offets reviennent aux suivants :

Oeuvres de bienfaisance bâloises, dédié par la Société générale de consommation des deux Bâle ; Elisabethen-Ferein, Lucerne ; Iselspital, Berne ; Pro Juventute « Schweizer Kamerad », Zurich.

La Savonnerie Sunlight tient par la présente à remercier cordialement les nombreux amis de ses produits qui ont pris part au concours.

Nouvelles de l'Etranger

L'ex-kronprinz rentre en Allemagne

L'ex-kronprinz a franchi samedi matin la frontière, se rendant à Oels, en Silésie.

D'après une communication faite au gouvernement, le kronprinz a quitté Wieringen pour retourner en Allemagne. Il a pris cette résolution après que le gouvernement lui eut fait savoir, il y a quelques semaines, qu'il ne s'opposait pas à son retour, et après qu'il eut été pourvu en conséquence d'un passeport allemand en règle. Le voyage s'est fait en automobile. Samedi, le kronprinz a franchi la frontière, accompagné seulement d'un aide de camp, le major von Mueldner, et d'un domestique. Il se rend au château d'Oels, en Silésie.

L'ex-kronprinz avait, il y a plusieurs semaines, demandé au gouvernement allemand de l'autoriser de rentrer en Allemagne.

Dans l'examen de cette demande, le gouvernement allemand n'avait pu discerner aucun motif juridique ou réel qui permette de refuser à ses ressortissants allemands l'autorisation de rejoindre sa famille. Il a donc autorisé son représentant à l'étranger à délivrer à l'ex-kronprinz, sur sa demande, un passeport lui permettant de rentrer en Allemagne.

Le gouvernement néerlandais n'admet pas qu'un étranger qui n'est pas prisonnier puisse être empêché de quitter le territoire néerlandais pour se rendre dans un autre pays.

Il a donc autorisé le départ du kronprinz.

L'échec du coup d'Etat bavarois

L'audacieuse tentative de Hitler n'a été qu'un feu de paille. Les partisans de von Kahr se sont vite ressaisis. Le coup de main a été entièrement écrasé après une courte et sanglante bataille dans laquelle il y a eu 12 morts et de nombreux blessés.

Ludendorf, qui se trouvait un certain tempsqsous la garde de la police, a été relâché vendredi soir après qu'il eût donné sa parole d'honneur de ne pas participer désormais à l'affaire.

Il paraît que Hitler court encore.

— A Gênes, un incendie provoqué par la foudre a éclaté au fort de Monte Guano qui a été entièrement détruit. Quatre soldats et cinq ouvriers civils ont été tués ; il y a plusieurs blessés.

— On annonce le décès, à Sienne (Italie), d'une dame Lavagni, âgée de cent vingt-trois ans (?).

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL

Le F. C. Martigny a deux belles victoires à mettre à son actif dimanche :

A Monthey, Martigny I bat Monthey II 1 but à 0.

A Martigny, Martigny II bat Monthey III 4 buts à 3.

SIROP BURNAND
Toûx, Grippe, Coqueluche Rougeole
En vente partout et directement chez P. de Chastonay, Lausanne.

Fabrique spéciale de Cercueils
Hessenmuller Genton Chevallaz S. A.
LAUSANNE ——— Téléphone 92.02
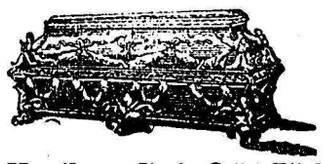
Dépôts de nos cercueils
Dépositaires à
Monthey : Charles Cottet. Tél. 3. **Sierre :** Amos frères Tél. 16. **Martigny :** Ph. Iten, ébéniste. Tél. 138. **St-Maurice ;** Albert Dirac.
Transports funèbres pour tous pays

Chez JOSEPH
3, Cours de Rive — Genève
Demandez nos échantillons

Moufion	pr manteoux, jolis coloris, largeur 140, le mètre	7.90
Velours	**de laine,** la toute belle qualité coloris à la mode, larg. 135, le m.	14.50
Caracul	soie, noir et couleur, pr manteaux. paletots et garniture, larg. 120 le m. **12.50**	9.50
Agneaula	**Astrakan,** noir et couleur pr manteaux, paletots et garniture larg. 125-140, le m. **18.50**	14.50
Peluche	**Mohair,** fabrication anglaise, jolis coloris pr manteaux et garniture, larg, 130, le m.	21.50
Peluche	**Sealskin** soie, noir pr manteaux et garniture, larg. 120, le m.	19.50
Velvet	**anglais,** belle qualité et jolis coloris pr robes, larg. 90, le m.	12.50
Velvet	**côtelé** espacé, jolis coloris, pr costumes riches, larg. 70, le m.	10.90
Velours	**chiffon** soie, noir pr robes élégantes, larg. 100, le m. **19.50**	16.50
Velours	**côtelé** frappé, jolis coloris pour paletot, larg. 70, le m.	7.90
Velours	**royal,** tous les coloris pr chapeaux très avantageux, le m.	3.90
Velours	**soie,** noir de Lyon pr chapeaux, le m. **8.90**	6.90

Stock énorme en crêpe de Chine, crêpe marocain et doublure

Prêts
sur hypothèques, nantissement et cautionnements
Obligations à 5%
Banque Coopérative Suisse
Martigny Sierre Brigue

A vendre
calorifère
catelles, à l'état de neuf. S'adresser chez P. Delaloye, Saxon

Ingénieur **cherche**
Logement
de 5 ou 6 pièces, à Martigny ou dans les environs, pour le printemps.
Faire offres au Confédéré.

A louer
appartement
4 pièces, salle de bains, cave et galetas, jardin. Avenue de la Gare Martigny. S'adres. à J. Pasquier, architecte.

Organisateurs de lotos
Dans l'intérêt de votre Société, ne faites pas vos achats de **volaille de Bresse** sans demander les prix à
Jean Diana, Martigny-Bourg

A louer
dans jolie localité du **Jura** (altitude 950 m.)
Hôtel-Pension
25 lits. Electricité. **Reprise 800 à 1000 francs.** Grand terrain attenant. **Saison d'été et sports d'hiver.**
Pour renseignements, écrire sous C 27290 L, Publicitas, Lausanne.

BOIS de chauffage
dur, sec. Livraisons à domicile.
V. Meunier, scierie, Avenue de Martigny-Bourg.

Le
Docteur Lagier
spécialiste pour les maladies de la gencive, pyorrhée alvéolaire, déchaussement des dents, recevra
à Sion, Hôtel de la Poste
tous les jeudis
dès 10 h. à 16 h.

Coffres-Forts
tous prix et dimensions
Sécurité complète contre tous risques.
Catalogue franco
Fichet S. A.
1, Rue du Grütli, **Genève**

A louer à Martigny-Ville
chambre meublée
avec chauffage central. A la même adresse on prend des **pensionnaires.** Vie de famille.
S'adresser au Confédéré.

Perdu
sur la route de Martigny-Sion, **un paquet de livres.** Prière de le rapporter contre récompense à M. Blancpain, Clinique Germanier, Sion.

BOUCHERIE CHARCUTERIE **Bovey**
Avenue de l'Université 7
Lausanne
Viande de bœuf et vache grasse
Rôti à fr. **1.50** le kg.
Bouilli à fr. **1.25** le ½ kg.
Saucisses de ménage fr. **1.25** le ½ kg.
Saucissons mi-porc fr. **1.50** le ½ kg.
Gendarmes et cervelas à 20 ct. pièce.

Imprimés en tous genres à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.

Une loterie avantageuse
est celle pour la construction des
Eglises d'Ayer et de Sierre
2me tirage : 15 décembre

Primes :
Fr. 30.000.-
20.000.-
5.000.-
1.000.-
500.- etc.

Total fr. 280.000
Un gagnant garanti par série
Prix de la série 10 Nos fr. 10.—
Prix par billet à 2 Nos fr. 2.—
Résultat immédiat

A découper et envoyer à la Banque de Commerce et de Crédit S. A., Genève
Veuillez me faire parvenir contre remboursement :
____ série ____ billet **de la loterie AYER-SIERRE**
Adresse exacte _____

Banque Tissières Fils & Cie
Martigny

reçoit des dépôts d'argent en

Dépôts à terme 5 %
Livrets de Dépôt et
Comptes - courants bloqués ou à préavis
(taux à convenir suivant termes et montants)
Comptes-courants à vue 3 %
Caisse d'Epargne 4 1/4 %
(au bénéfice de garanties spéciales)

Prêts
aux meilleures conditions. — Prêts hypothécaires. Comptes-courants avec ou sans garanties hypothécaires
Avances sur titres

Changes

Salle du Royal-Biograph, Martigny
Jeudi 15 novembre. En matinée pour les écoles (fr. 0.30) et en soirée, sous les auspices du Club Alpin Martigny

Conférence
avec **projections cinématographiques** sur
l'Ascension du Mont Everest
la plus haute montagne du monde
par M. **Jean Brocher,** ingénieur
Tout le monde voudra voir ce film sensationnel et unique

Pour l'Hiver
Faites vos achats dans le magasin qui vous offre
Le plus beau choix dans tous les articles. Les qualités les meilleures
Les prix les plus bas

Pardessus et **raglans** pr messieurs depuis fr. **58.—**. Pr enfants depuis fr. **20.—**.

Manteaux pr dames de fr. **150.-** à **25.-**
Pr fillettes à partir de fr. **18.-**

Jaquettes en laine. Vareuses. Casaquins laine, à fr. **7.50.-**.

Châles russes, belle qualité, à fr. **22.—** et **18.50.**

Fourrures dans toutes les formes et tous les prix.

A l'occasion de la foire nous céderons à titre de réclame
1 lot de Complets pr hommes, pure laine, qualité lourde, à fr. **68.-**
1 lot de Chaussettes laine, à fr. **1.90** la paire.
1 lot de Châles - Plaids à fr. **6.—** pièce
Tous nos articles de réclame sont de bonne qualité

Gilets de chasse de fr. **32.—** à **9.50**

Sous-vêtements chauds
Camisoles pr hommes, de fr. **6.-** à **3.-**.
Caleçons pr hommes, de fr. **6.-** à **3.-**.
Chandails laine, de fr. **22.-** à **14.-**.
Maillots et complets tricotés pour enfants

Grands Magasins **Ducrey Frères, Martigny**

Vente aux enchères
de terrain à bâtir à Martigny-Ville

Les Hoirs du **Dr Cropt** à Sion vendront aux enchères publiques au Café de Martigny, le **lundi 19 novembre,** à 14 1/2 h., **un terrain à bâtir** de 3157 m2 au Petit Borsey, à Martigny-Ville, confiné au couchant par les vendeurs, au nord par la rue de la Maladière, au levant par la route de la Gare et le quai des CFF, au sud par Zuretti Frères et l'Hôtel Terminus. Facilités de payement
Pour renseignements et pour traiter avant enchères, s'adresser à l'Etude **Ed. Coquoz,** avocat et notaire, **Martigny-Ville.**

Les grands cataclysmes à travers les siècles
Sujet qui sera traité dans les **Conférences Religieuses** que donnera M. **A GUYOT** à

Martigny
Mercredi 14 novembre, à 8 h. 30 du soir
Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville

Saxon
Jeudi 15 novembre, à 8 h. 15 du soir
Maison d'Ecole Salle 24

Invitation cordiale — Entrée gratuite

On prendrait en hivernage deux bonnes
vaches
vêlées ou en tout cas avancées du veau. Faire les offres à Jules Amiguet, Secrétaire municipal à Gryon sur Bex.

Pour
Garde d'usine ou propriétés
Revolvers d'ordonnance, y compris gaines cuir, à fr. 25.- 35.-, 45.- etc.
Envois à l'examen
MAYOR Arquebusier Fabricant
Patenté par le Département Militaire Fédéral + 1908
Grand-Pont 16 LAUSANNE
Fabrication et Réparations soignées de toutes armes livrées promptement

M. ALBERT CHAPPOT
Magasin de chaussures
Martigny-Bourg
avise sa clientèle et le public en général qu'il a **transféré son magasin à l'ancienne pharmacie Barbezat.**

A l'occasion de la foire :
Grand choix de **Chaussures, Pantoufles, Socques,** à des prix très avantageux.
Se recommande.

Boucherie E. Riede
St-Laurent 30, **Lausanne**
Bouilli, à fr. **2.30** le kg. — **Rôti,** à fr. **2.80** le kg.
Saucisses, mi-bœuf, mi-porc, à fr. **2.20** le kg.
Saucissons bœuf, genre salami, fr. **3.50** le kg.
Graisse de bœuf, à fr. **1.40** le kg.
Saucisses aux choux, pur porc, fr. **4.—** le kg.
Lard gras fumé, fr. **2.50** le kg.
Lard maigre fumé, fr. **4.—** le kg.
Expédie à partir de 2 kg. Tél. 32.48

COKE
Faites vos provisions à l'Usine à Gaz, Martigny

Semences
de froment, seigle, orge d'automne, sélectionnés.
Agriculteurs, doublez vos récoltes en utilisant que des semences sélectionnées.
Association agricole, Sion
Téléphone 140

On prendrait en hivernage
une vache
et un
mulet
S'adresser à Simon Pillet, La Bâtiaz.

Caisse d'Epargne
des
Sociétés de Secours Mutuels fédérées du Valais
(Fondée en 1876)
à SAXON
Réception de Dépôts
sur carnets d'Epargne
Prêts aux meilleures conditions
Caisses correspondantes à : Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vernayaz-Salvan, St-Maurice, Monthey, Vouvry

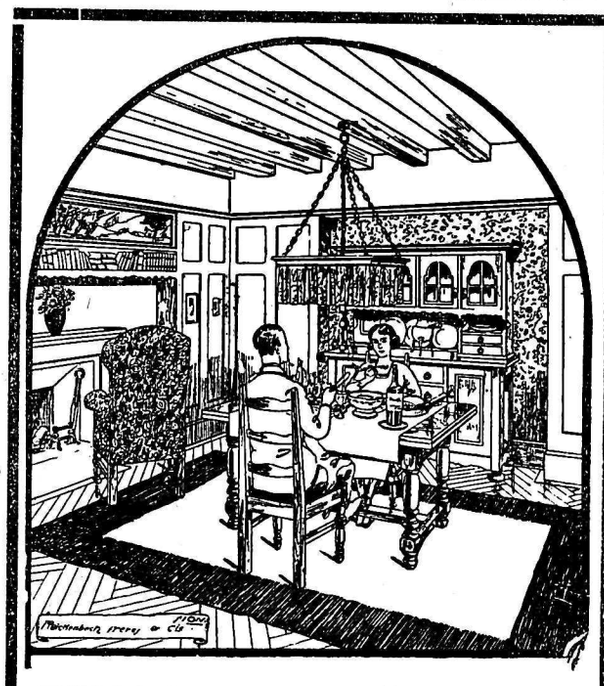

REICHENBACH FRÈRES & Cie
Fabrique de Meubles - Sion

Visitez notre exposition de meubles
Demandez notre catalogue
Travail soigné — Prix avantageux
Arrangements pour paiements
Sommes acheteurs de bois de **noyer,** de **cerisier,** de **poirier,** de **mélèze,** de **sapin,** d'**arolle,** de **pin,** de **tilleul** et de **peuplier.**
Fabrication de lames sapin pr planchers et plafonds

BANQUE
C. GROSS & Cie
St-Maurice

Prêts, Changes, Dépôts
aux meilleures conditions

Demandez partout
„Griffon" la meilleure laine à tricoter attache verte
la décatie garantie irrétrécissable **„Aurora"**

Jambonneaux fumés du pays
Bajoues maigres fumées du pays
Marchandise extra, bien conditionnée, est livrée au prix de fr. **4.50** le kg. Lard gras fumé, du pays, à fr. **3.50** le kg. par 5 kg
Charcuterie Burnier, Palud 5, **Lausanne**

Mme Vve AUBERT
Sage-femme diplômée
Rue de Chantepoulet No 9
Consultations - Pensionnaires
Prix très mod. *Tél. 63-56 M-Bl.*

Céphaline
de A. G. Petitat, ph. Yverdon
reste
l'Antinévralgique
préféré sans effet nuisible contre :
Grippe
Maux de tête
Insomnies, etc
Toutes pharmacies
1.75 la boîte

A partir d'aujourd'hui **tous les vendredis**
Poissons frais
de mer et du lac, sur commande pour le jeudi à midi au plus tard.
CLAIVAZ FRÈRES, MARTIGNY

SŒURS CRESCENTINO
Rue de Lausanne — SION
ANCIENS MAGASINS PIGNAT

Nouveautés
Soieries — Mercerie — Bonneterie
Bas — Gants — Dentelles
Cotons et Soies D. M. C. Ceintures de Prêtre
Foulards et Tabliers de soie assortis

Fabrique de coffres-forts incombustibles

Demandez prospectus
François Taux
Lausanne
Ouverture, réparations

Ouvrier boulanger
Valaisan, sachant travailler seul, **cherche place** pr le 27 novembre au plus tard.
S'adresser au « *Confédéré* » en ajoutant 40 cts en timbres.

La Charcuterie
Cuénoud à Pully
offre

		le kg.
Saucissons porc	à fr.	4.20
Saucisses foie et cumin	à fr.	3.—
Lard gras fumé ou salé	à fr.	3.50
Bouilli gras	à fr.	3.—

Téléphone **86.92**
Expédition par retour du courrier

VINS
Le bon fournisseur
A. Rossa, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs Importation directe. Maison très connue et de confiance
Se recommande.

CALORIE S. A. Sion
SIERRE Téléphone 133 — Rue de la Dent Blanche Téléphone 171
Chauffages centraux, eau, vapeur, air, électricité. Installations **sanitaires,** eaux, pompes. Installations de **cuisines** d'hôtels et restaurants. Transformations, réparations

Châtaignes
vertes, grosses, en sacs de 10 kg. pour fr **5.—** franco.
Petites pommes de chèvres à fr. 2.40 le kg. franco.
Export Agricole Arogno

Achetez chez les commerçants qui insèrent des annonces dans le « Confédéré »

---

31 **Feuilleton du « Confédéré »**

Cœurs meurtris

par
ANDRÉ THEURIET
de l'Académie française

Jean pensa qu'après cette explication heureusement terminée à l'amiable, il convenait de ne pas se montrer trop cruel. D'ailleurs, la route des Charvines n'était pas loin. Il se résigna donc à condescendre au désir de mademoselle Balmette, qui lui avait pris le bras et continuait :

– A la bonne heure, vous êtes gentil !... De ce qu'on n'a point pu s'accorder ensemble, ce n'est pas une raison pour se mal quitter... C'est dommage tout de même !... De tous les jeunes gens que j'ai rencontrés, vous étiez celui qui me plaisait davantage... Aussi, vous pouvez vous fier à moi, personne ne saura rien de ce qui s'est passé, et je ne chercherai jamais à vous faire de la peine...

— Nous voici arrivés à la croisée des chemins, insinua Jean.

En effet, on voyait blanchir la route tournante qui va de Talloires à Menthon, et on entendait le bouillonnement de la fontaine qui coule dans une auge de pierre, juste à l'entrée du carrefour.

— Adieu, Philomène, poursuivit-il en dégageant son bras.

— Allons, soupira-t-elle résignée, embrassez-moi encore une fois, méchant garçon !

Elle lui tendit ses joues et il s'exécuta.

— Adieu, Jean ! murmura-t-elle.

Or, tandis qu'ils s'embrassaient, le glouglou de la fontaine les empêcha d'entendre le bruit des pas d'un promeneur qui débouchait d'un raccourci frayé à travers la prairie montueuse. Ce passant était M. de Frangy qui rentrait au Toron, après avoir fait marché avec un voiturier de Talloires, pour se rendre le lendemain à Faverges. Il s'arrêta un moment, intrigué à la vue de ce couple amoureux dont les silhouettes rapprochées se dessinaient sur le ciel clair. Les deux jeunes gens se quittèrent. Jean remonta vers les Charvines et Philomène dévala lentement vers Talloires. Elle devait nécessairement se croiser avec M. de Frangy, et celui-ci la dévisagea à la volée. Comme elle était tête nue, il ne fut pas difficile de la reconnaître, et naturellement sa curiosité mise en éveil se reporta sur le galant qui, après avoir embrassé l'ouvrière, filait là-bas dans la direction de Menthon. Un confus instinct de policier, joint à ce besoin de commérage qui est le défaut de la province, le poussa à s'assurer de l'identité du mystérieux ami de mademoiselle Balmette.

Au lieu de suivre les lacets de la route, il prit un second raccourci qui la coupait en droite ligne et arriva au sommet de la rampe, près de l'entrée du Toron, de façon à devancer l'inconnu. Dissimulé derrière un massif, il put ainsi, sans être vu, apercevoir son homme, qui lui parut au jugé ressembler extraordinairement à Jean Serraval. Pour plus de sûreté, il le laissa passer, et l'accompagna à distance, jusqu'au moment où Jean rentra dans le chalet paternel sans se douter qu'il était épié. Cette fois, les présomptions se changeaient en certitude : le fils du juge était bien l'amoureux de Philomène. La découverte causa à M. de Frangy une satisfaction notable. Il rebroussa chemin, exécuta un moulinet avec sa canne et regagna le Toron, en sifflotant ironiquement...

Jean Serraval, cependant, s'était couché et avait dormi comme un homme qui a la conscience apaisée. Il s'éveilla le lendemain avec une agréable sensation d'allégement. Tout était fini ; il n'avait plus rien à redouter de la part de Philomène, et, en somme, les choses s'étaient arrangées beaucoup mieux qu'il ne l'espérait. Maintenant, il pouvait concentrer toutes ses pensées, toutes ses préoccupations sur Simonne. A la vérité, son inquiétude, de ce côté, n'était point calmée. Mais il aimait mademoiselle de Frangy. Il se savait aimé et, avec l'assurance naturelle à la jeunesse, il ne doutait pas de triompher des derniers obstacles qu se dressaient entre elle et lui.

Comme un bonheur n'arrive jamais seul, ce même matin, il reçut une nouvelle destinée à lui mettre le cœur en joie. A dix heures, Babette arriva du Toron et lui remit un court billet de Simonne, ainsi conçu :

« Venez aujourd'hui, vers deux heures, je pourrai « enfin vous donner l'explication que je vous dois « et vous dire ce qui me tourmente... A tantôt, mon « ami.

S... »

Ce laconique billet, bien qu'il ne fût pas complètement rassurant, émut la sollicitude de Jean Serraval. Simonne souffrait à cause de lui ; mais il allait pouvoir enfin, sans arrière-appréhension, lui jurer que son cœur lui appartenait tout entier et que désormais aucune volonté étrangère ne serait de force à les séparer. Après les heures d'angoisse pendant lesquelles il avait craint d'assister au naufrage de son bonheur, il allait se retrouver en présence de son amie ; loin d'elle tout semblait compromis, mais maintenant qu'il possédait la certitude de la revoir dans quelques instants, les pressentiments fâcheux, les terreurs douloureuses se dissipaient comme les matinales vapeurs suspendues à la cime des montagnes. L'âme rassérénée, il accourut au Toron à l'heure dite.

Babette l'introduisit dans le salon où Simonne l'attendait, assise près du piano. Dès que la porte se fut refermée, la jeune fille se leva. Jean s'élança vers elle, et ils demeurèrent un moment silencieux, savourant la joie de se revoir et de se serrer les mains. La jeune fille, un peu pâlie, regardait Jean avec des yeux attendris et tristes.

— Chère amie, murmura-t-il, je vous retrouve enfin !... Pendant ces deux jours, il me semblait que vous étiez à jamais perdue pour moi. J'avais le cerveau plein d'idées noires...

(A suivre).